

JE SOUHAITE SOUTENIR L'ASSOCIATION J'ADHÈRE POUR L'ANNÉE 20.....!

Drámana NOM.

Adresse:	
Tél. :	
Courriel:	
Si persor	nne morale
Nom de la structure :	
Représentée par :	
dûment habilité en qualité de représentant légal.	
Je déclare par la présente adhérer à l'association Graines de Paysans pour l'année 20 et verse : ☐ 20 € (personne physique) ☐ 200 € (personne morale)	
Je règle ma cotisation par :	
☐ chèque à l'ordre de Graines de Paysans	
□ espèce	
\square virement (HelloAsso)	
Date :	Signature:

CONTACT



1 Av. Salvador Allende 11 300 LIMOUX 06 42 51 88 33

grainesdepaysans@gmail.com Site internet: grainesdepaysans.org

En partenariat avec















Avec le soutien financier de























Membre du Réseau National des Espaces-Test Agricoles





Espace -Test Agricole Audois

Une association
Une couveuse agricole
Un outil innovant
Pour transmettre ma
ferme ou m'associer
progressivement

Toutes productions acceptées !

Graines de Paysans, Qu'es Aquò?

Un Espace-Test Agricole est un dispositif permettant à des porteurs de projet de tester la viabilité et la vivabilité de leur projet agricole en situation réelle, sur une période définie de 3 ans maximum avant une installation effective.

Réalisé de manière autonome et responsable, le test d'activité permet au porteur de projet d'évaluer son projet et sa capacité à le mener, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de la réorientation du projet.

Sont mis à disposition ...



Un cadre légal d'exercice du test grâce à l'hébergement juridique et administratif de l'activité permis par le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE).



Des moyens de production, du foncier, des bâtiments et du matériel, en limitant la prise de risque.



Un dispositif multipartenaire d'accompagnement adapté aux besoins du porteur de projet.



Un réseau dense de partenaires locaux (agriculteurs, techniciens...)

Quels objectifs pour les porteurs de projet ?

- →Mesurer la faisabilité technique et économique de leurs projets d'installation
- → Mûrir leur projet professionnel
- →Vérifier l'adéquation entre leur projet de vie et leur projet professionnel
- →Vérifier la compatibilité humaine, notamment en cas d'association
- →Vérifier leurs capacités à gérer et développer une ou des productions
- →Conforter des compétences et savoir-faire



Les avantages pour l'accueillant

- -Transmettre ses savoirs, et savoir-faire, son patrimoine et ses droits
- -Permettre à un porteur de projet de tester son exploitation agricole avant de la reprendre ou de s'y associer
- -Tester la relation
- -Réduire progressivement son activité
- -S'entraider avec le porteur de projet en test agricole
- -Bénéficier d'un tiers extérieur qui joue un rôle de médiateur
- -S'alléger de frais, le porteur de projet est autonome pour sa rémunération

Et surtout, transmettre/s'associer progressivement et sereinement!

Prérequis pour que le test soit une réussite

- Anticiper sa transmission/son association
- Avoir la possibilité de monter un atelier ou de gérer indépendamment une partie de la production
- Être accompagné à la transmission/association
- Et surtout, avoir envie de soutenir une installation!

Contactez-nous, que vous ayez identifié un potentiel candidat ou non!

En pratique

- -Le test peut être mis en place sur la totalité ou une partie de l'exploitation
- -La production testée peut être la même ou différente de la vôtre
- -Le test peut aboutir à une reprise ou une association...ou pas!
- -Le foncier, les bâtiments, le matériel peuvent être vendus, loués ou mis à disposition gracieusement, selon les volontés des parties
- -Une convention tripartite régit les règles de fonctionnement entre accueilli, accueillant (notamment les relations d'entraide et la mutualisation) et Graines de Paysans.

Quelle différence du <u>CAPE</u> avec le CEFI*?

- -Plus long : <u>3 ans</u> //1 an
- -Pas de limitation en termes de filiation et d'âge
- -<u>Plus de souplesse sur l'expérience, pas de</u> <u>diplôme exigé</u>
- -<u>Possibilité de travailler à côté pour le porteur de</u> projet
- -Nature des ressources : <u>le porteur de projet</u> <u>perçoit les revenus issus de sa production</u> alors que le stagiaire touche une indemnisation
- -<u>Meilleure reconnaissance locale du futur repreneur/associé en sortie de test grâce à sa véritable autonomie de travail</u>
- -Rapports d'autorité différents : <u>égal à égal</u> // stagiaire

Un test d'activité peut précéder ou suivre un CEFI

REJOIGNEZ-NOUS!

→ Vous êtes agriculteur.trice, vous avez un terrain ou une partie de votre ferme à mettre à disposition et souhaitez faciliter votre transmission/association, ou de manière générale vous investir pour l'installation agricole ?

*Contrat Emploi Formation Installation